



District de l'Hérault de Football

COMMISSION JEUNES

Réunion du 06/05/2025

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz**

Excusé : **M. Michel Prudhomme Latour**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 29/04/2025 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES DE L'HÉRAULT

La Commission communique ci-dessous les finales de Coupes de l'Hérault édition 2024-2025 :

COUPE DE L'HÉRAULT U15

CASTRIES AV 1/M. ATLAS PAILLADE 1

jeudi 29/05/2025 à 10h – Complexe sportif Roger Andrieu pelousé à Lattes

COUPE DE L'HÉRAULT U19

ST MARTIN LONDRES US 1/CANET AS 1

dimanche 01/06/2025 à 10h – Stade Jules Rimet 1 synthétique à Sussargues

COUPE DE L'HÉRAULT U14

MAUGUIO CARNON US 21/FC 3MTKD-ESPERANCE 21

dimanche 01/06/2025 à 11h – Stade Jules Rimet 2 synthétique à Sussargues

COUPE DE L'HÉRAULT U17

CLERMONTAISE 1/ST GELY FESC 1

dimanche 01/06/2025 à 14h – Stade Jules Rimet 1 synthétique à Sussargues

PLAY-OFFS

Comme chaque saison, des play-offs sont organisés pour déterminer les champions des catégories jeunes.

Samedi 24/05/2025 – PALAVAS-LES-FLOTS

Demi-finales Play-Off U14 D2 : 1^{er} poule A/1^{er} poule B à **10h** (match de 40 mn et séance des tirs au but en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire)

Demi-finales Play-Off U14 D2 : 1^{er} poule C/1^{er} poule D à **11h15** (match de 40 mn et séance des tirs au but en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire)

Match pour la 3^{ème} place : perdants des ½ finales à **14h15** (match de 40 mn et séance des tirs au but en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire)

Finale U14 D2 : vainqueur des ½ finales à **15h30** (match de 40 mn et séance des tirs au but en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire)

Samedi 07/06/2025 à ST THIBERY

La Commission communiquera ultérieurement l'organisation des rencontres :

Play-off U19 : un match de 90 mn (deux périodes de 45 mn)

Play-off U17 D1 : un match de 90 mn (deux périodes de 45 mn)

Play-off U17 D3 : trois matchs de 45 mn chacun

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire des matchs U19 et U17 D1, il sera procédé à la séance des tirs au buts (5 tirs au but pour chaque équipe).



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Pour le play-off U17 D3, la règle de départage en cas d'égalité sera la suivante :

- 1) Les points obtenus dans les rencontres les ayant opposés
- 2) Goal-average particulier dans les matchs les ayant opposés
- 3) Goal-average général
- 4) Nombre de cartons rouge et jaune dans leur poule respective

Dimanche 08/06/2025 à POUSSAN

La Commission communiquera ultérieurement l'organisation des rencontres :

Play-off U15 D2 : un match de 80 mn (deux périodes de 40 mn)

Play-off U15 D3 : un match de 80 mn (deux périodes de 40 mn)

Play-off U15 D1 : trois matchs de 40 mn chacun

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire des matchs U15 D2 et U15 D3, il sera procédé à la séance des tirs au buts (5 par équipe).

Pour le play-off U15 D1, la règle de départage en cas d'égalité sera la suivante :

- 1) Les points obtenus dans les rencontres les ayant opposés
- 2) Goal-average particulier dans les matchs les ayant opposés
- 3) Goal-average général
- 4) Nombre de cartons rouge et jaune dans leur poule respective

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U17 D1

⚽ Poule B

LA PEYRADE OL 1/CORNEILHAN LIGNAN 1

Du 11/05/2025

Est reportée au 17/05/2025

(Accord footclubs)

U15 D1

⚽ Poule B

FC PAS DU LOUP 1/B.CEVENNES GANGEOISE 1

Du 11/05/2025

Est reportée au 18/05/2025

(Tournoi – Accord des clubs)

U14 D2

⚽ Poule D

FRONTIGNAN AS 23/MAUGUIO CARNON US 22

Du 03/05/2025

Est donnée à rejouer et fixée au 14/05/2025 à 15h

(Match interrompu - orage)



INFORMATION AUX CLUBS

SAUVIAN FC 1/AGDE RCO 2

30142308 – U17 Territoire du 03/05/2025

Le service compétitions a transmis le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

FORFAITS

CAZOULS MAR MAU 21 (521617)

53108811 – U14 D1 du 30/04/2025

Contre FRONTIGNAN AS 21

Courriel du 30/04/2025

Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ST MATHIEU AS 1 (524557)

29200440 – U19 (A) du 04/05/2025

À SUSSARGUES FC 1

Courriel du 30/04/2025

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ST GELY FESC 2 (521457)

30178118 – U15 D3 (A) du 03/05/2025

À ENT. FCL RSOC 2

Courriel du 02/05/2025 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ENT.MONTBLANC-BESSAN 1 (544172)

30176090 – U15 D2 (A) du 03/05/2025

Contre PAULHAN ES 1

Courriel du 03/05/2025 adressé à la permanence du District

Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



SUD HERAULT FO 2 2 (581817)

30184904 – U17 D3 (B) du 03/05/2025
À MEZE LOUPIAN 2 2

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe MEZE LOUPIAN 2 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe SUD HERAULT FO 2 2 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe MEZE LOUPIAN 2 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club F. O. SUD HERAULT (581817).

FABREGUES AS 1 (529368)

30170851 – U15 D1 (C) du 03/05/2025
À PIGNAN AS 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe PIGNAN AS 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe FABREGUES AS 1 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe PIGNAN AS 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club A.S. FABREGUOISE (529368).

FORFAIT GÉNÉRAL

U.S. LUNEL 1 (547609)

U17 D3 (A)

Courriel du 01/05/2025

Amende : 70 € (forfait général dans les 3 derniers matchs pour les compétitions en deux phases)

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.



LATTES AS 22

U14 D2 (A)

Lors de sa séance du 28/04/2025, la Commission Règlements & Contentieux a prononcé **la mise hors compétition de l'équipe au titre de la saison 2024/2025 (forfait général dans les trois derniers matchs pour les compétitions en deux phases)**.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

SC LODEVE 1 (582251)

30184905 – U17 D3 (B) du 04/05/2025

Amende : 1^{re} infraction : 1 €

(Absence de code d'accès)

MIREVAL AS 1 (524047)

30181064 – U17 D3 (C) du 05/05/2025

Amende : 1^{re} infraction : 1 €

(Version 4.0)

ENT. PEROLS PALAVAS 2 (514317)

30175042 – U15 D2 (B) du 03/05/2025

Amende : 1^{re} infraction : 1 €

(Aucune opération FMI)

MUC FOOTBALL 1 (547644)

30178122 – U15 D3 (A) du 03/05/2025

Amende : 1^{re} infraction : 1 €

(Version 4.0)

AS CROIX D'ARGENT 22 (560844)

53111602 – U14 D2 (B) du 03/05/2025

Amende : 1^{re} infraction : 1 €

(Version 4.0)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL

ST JEAN VEDAS 1

30162250 – U15 Territoire du 03/05/2025

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 20/05/2025**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Prochaine réunion le 13/05/2025 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Patrick Ruiz